

Assurance globale

Aperçu

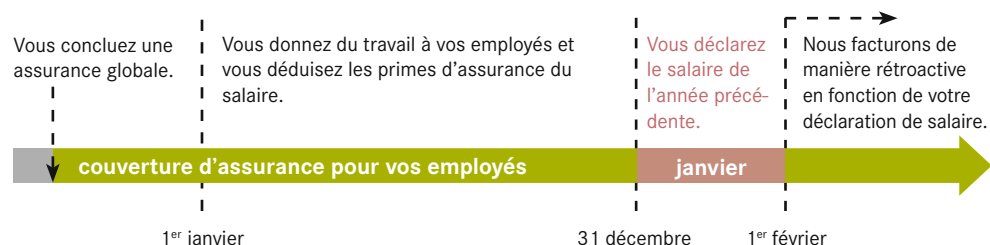
Une solution d'assurance complète pour vos employés, une gestion simple et des primes attrayantes: Voilà les avantages que vous offre notre assurance globale, avec laquelle vos employés sont assurés contre les conséquences d'un accident et d'une maladie ainsi que de la vieillesse.

Les modules de l'assurance globale

	Couverture d'assurance en cas de maladie d'accident		
Prévoyance risque	Frais de guérison	Assurance maladie (LAMal) et assurance complémentaire	Assurance globale Toutes les assurances dans une police. Il existe des contrats collectifs avec: <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fondation Agrisano ▶ Caisse-maladie Agrisano SA ▶ Assurances Agrisano SA ▶ Agrisano Pencas
	Incapacité de travail	Indemnité journalière en cas de maladie (LCA)	
Prévoyance vieillesse	Invalidité et décès	Prévoyance professionnelle (LPP)	
		Assurance accidents (LAA)	
Assurance responsabilité	Prévoyance professionnelle (LPP)		▶ Emmental Assurance
	Assurance responsabilité civile privée pour salariés étrangers dans l'agriculture		

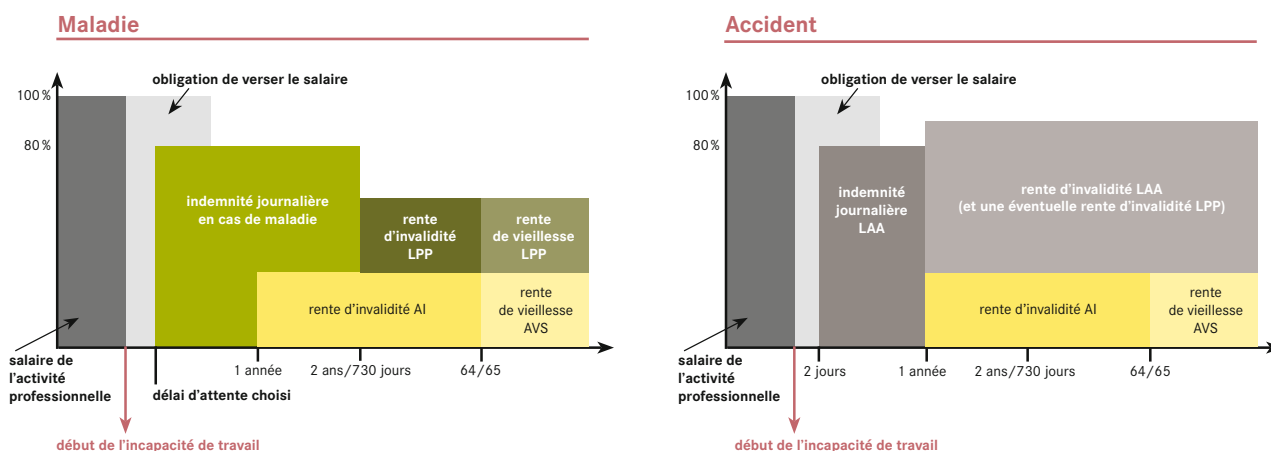
Vous pouvez combiner les différents modules de notre assurance globale (voir le graphique), selon vos besoins. Vous pouvez ainsi vous acquitter de vos obligations en tant qu'employeur selon le contrat-type de travail agricole (CTT). Qui plus est, vous n'avez pas à vous soucier de l'inscription et la désinscription de vos employés. Il est justement souvent difficile dans le secteur agricole de savoir à l'avance le nombre exact des employés et leurs noms. Les primes

de l'assurance indemnités journalières et de l'assurance-accidents ainsi que les cotisations de la prévoyance professionnelle sont facturées de manière rétroactive en fonction de la déclaration de salaire. Une inscription et une désinscription individuelle de vos employés n'est nécessaire que pour l'assurance des soins de maladie et de responsabilité civile privée, dont les primes sont facturées mensuellement, et aussi parfois pour la caisse de pension.



En cas de sinistre de maladie ou d'accident

Si un de vos employés tombe malade ou a un accident, l'assurance globale se met en marche. Notre solution d'assurances comprend des prestations comme les coûts médicaux, les indemnités journalières et les rentes:



Vos avantages en un coup d'œil

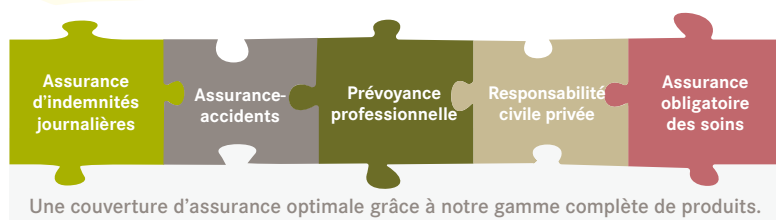
Complète: Les obligations incombant au CTT agriculture sont couvertes.

Sans réserve: Conclusion de l'assurance complémentaire AGRI-spécial.

Simple: Le décompte est effectué ultérieurement suite à l'annonce de salaire.

Flexible: Les modules peuvent être combinés en fonction des besoins.

**Demandez maintenant
le prospectus du produit souhaité!**



agrisano

Ce prospectus contient une représentation simplifiée des prestations/avantage au niveau des primes. Les conditions générales pour l'assurance globale ainsi que les CGA et les règlements correspondants sont déterminants.

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 (0)56 461 71 11 | Fax +41 (0)56 461 71 07
info@agrisano.ch | www.agrisano.ch

Avantage au niveau des primes

- ▶ Une commission d'encaissement dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (masse salariale à partir de CHF 1 000 000.-).
- ▶ *Jusqu'à 75 % de rabais sur les coûts administratifs dans la LAA (masse salariale ass. à partir de CHF 100 000.-).
- ▶ Jusqu'à 35 % de rabais sur les coûts administratifs dans la LPP (masse salariale ass. à partir de CHF 500 000.-).
- ▶ *Tarif spécial pour l'assurance indemnités journalières en cas de conclusion simultanée de l'assurance-accidents avec le tarif agricole.
- ▶ L'assurance complémentaire AGRI-spécial complète l'assurance de base à un tarif attrayant.
- ▶ Pas de prime minimum. La facturation est effectuée sur la base du salaire effectif.

* pas valable dans les cantons SG et GR

Votre service de conseil en assurance